



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 466-2023 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

Le Règlement 466-2023 décrétant les travaux de construction du siège social de la MRC des Pays-d'en-Haut et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts a été adopté de la façon suivante :

13 juin 2023 :	Avis de motion
13 juin 2023 :	Dépôt du projet de règlement
10 octobre 2023 :	Adoption par le conseil de la MRC
15 janvier 2024 :	Approbation du MAMH
16 janvier 2024 :	Entrée en vigueur

Ledit règlement est présentement affiché au bureau de chacune des municipalités du territoire et au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il se retrouve aussi à la section règlements de du site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut: <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 15 janvier 2024.

Mélissa Bergeron-Champagne
Greffière-trésorière adjointe